

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 426-428

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__426_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS EN FRANCE. — D'après le rapport présenté à M. le Président de la République le 6 janvier 1904, la situation des Sociétés de Secours mutuels était définie, pour l'année 1901, par les chiffres ci-après :

Au 31 décembre 1901, l'effectif des Sociétés était le suivant :

Nombre	approuvées ou reconnues d'utilité publique . . .	11 719
de sociétés	libres	3 153

Les membres se répartissaient comme suit entre les Sociétés :

		Membres participants	Membres honoraires.
Sociétés	approuvées . . .	1 994 206	323 969
	libres (1). . . .	365 607	34 220
		<u>2 359 813</u>	<u>358 189</u>
		2 718 002	

La situation financière, au 31 décembre 1901, était définie comme suit :

		Avoir des sociétés.
Sociétés	approuvées . . .	290 364 553 ^f
	libres	48 516 802
		<u>338 881 355^f</u>
Fonds de réserve des sociétés approuvées . . .		132 326 117 ^f
Fonds de retraites.		158 038 436

Recettes.		Sociétés approuvées.	Sociétés libres.
Cotisations	des honoraires.	2 871 809 ^f 52	474 107 ^f 24
	des membres participants	21 376 905,23	5 636 128,07
	des enfants	346 600,47	31 232,96
Droits d'entrée.		473 890,32	141 879,76
Amendes		600 986,38	150 938,31
Subventions, dons et legs.		2 406 998,38	897 733,86
Intérêts des fonds placés		4 657 193,80	1 590 607,01
Recettes diverses		4 045 869,89	1 237 898,44
		<u>36 780 253^f99</u>	<u>10 160 525^f65</u>
Dépenses.			
Honoraires des médecins		3 562 812 ^f 08	637 994 ^f 44
Frais pharmaceutiques.		4 540 503,93	782 487,64
Secours en argent aux malades		7 221 144,48	2 240 352,41
Frais funéraires.		1 166 076,15	238 880,79
Secours aux veuves et aux orphelins		776 548,36	852 803,95
— vieillards, infirmes et incurables.		607 428,10	199 721,28
Pensions et suppléments payés sur les fonds libres.		3 285 190,73	"
Versements aux fonds de retraites		3 846 026,26	1 438 925,31
Frais de gestion		1 509 417,15	482 536,89
Dépenses diverses.		2 072 124,71	1 022 554,50
		<u>28 587 271^f95</u>	<u>7 896 257^f21</u>

(1) 2 928 seulement ont fourni leurs comptes pour 1901.

Le rapport signale :

1° Le procédé adopté par l'administration pour les subventions à la mutualité scolaire : les subventions sont attribuées aux versements opérés par les mutualistes sur les livrets individuels, mais au compte Fonds commun social et à capital réservé au profit de la Société lors du décès des pensionnaires;

2° Les débuts de la mutualité maternelle;

3° Les tentatives de création de Sociétés de Secours mutuels par les syndicats professionnels : le développement en paraît subordonné à l'adoption d'un *modus vivendi* pour leur fonctionnement : toutes ces sociétés pratiquent la méthode du livret individuel, espérant obtenir des subventions de l'État à titre aliéné au profit des titulaires. Les subventions de l'État devant faire retour au fonds commun des Sociétés lors du décès des ayants droit, l'administration n'a pu jusqu'ici les accorder. La question semble, d'après le rapport, devoir être résolue par l'attribution des subventions au fonds commun social, en raison des versements globaux, quitte aux Sociétés à les répartir elles-mêmes sur les livrets de leurs membres, à condition qu'elles soient réservées au dit fonds commun lors du décès du titulaire;

4° Les travaux préparatoires de l'introduction de la mutualité dans l'armée.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE DU ROYAUME DE BELGIQUE. — Le fonctionnement, en 1903, de la Caisse d'épargne et de retraite du royaume de Belgique est défini par les chiffres suivants :

1° *Épargne*. — Le nombre des livrets a passé de 1 973 480 (au 31 décembre 1902) à 2 088 448 (au 31 décembre 1903). Il y a environ un livret par trois habitants.

Les livrets existant au 31 décembre 1903 se répartissaient comme suit :

1 à 20 fr.	42,0 p. 100
20 à 100 fr.	18,5 —
100 à 500 fr.	18,8 —
500 à 1 000 fr.	7,8 —
1 000 à 2 000 fr.	11,6 —
2 000 à 3 000 fr.	0,9 —
Plus de 3 000 fr.	0,4 —
	100,0 p. 100

La comparaison de ces résultats et de ceux de l'exercice précédent (1) montre la constance approximative de la proportion des livrets au-dessous de 100 fr., une augmentation de la proportion des livrets de 1 000 à 2 000 fr. et une réduction de la proportion des livrets de 2 000 à 3 000 fr. Ces changements sont la conséquence de l'application de l'arrêté du 12 juin 1902, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1903, qui a abaissé à 2 000 fr. le maximum au-dessus duquel le taux de l'intérêt attribué aux dépôts est réduit de 3 à 2 p. 100 pour la totalité du dépôt. De là des retraits sur les dépôts de 2 000 à 3 000 fr., et un accroissement sensible des dépôts inférieurs. En un mot, la diminution des dépôts s'est produite sur les dépôts que visait l'arrêté, sans nuire au développement de la petite épargne, et elle a été largement compensée par un accroissement notable des dépôts sur carnets de rentes belges.

2° *Retraites*. — Le nombre des versements a passé de 1 810 402 (dans l'année 1902) à 1 903 640 (dans l'année 1903), et le montant des sommes versées de 9 900 404 fr. en 1902 à 10 476 321 en 1903.

Le nombre des bénéficiaires de rentes, au 31 décembre 1903, était de 5 644, savoir :

Rentes de	moins de 12 fr.	1 151
	12 à 24 fr.	609
	24 à 120 fr.	1 364
	120 à 360 fr.	771
	360 à 720 fr.	885
	720 à 1 200 fr.	864

Représentant une valeur totale de 1 669 173 fr. 21 c.

(1) Voir notre Chronique de décembre 1903, *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1903, p. 417.

3^e Assurances. — Au 31 décembre 1903, la Caisse comptait 20 088 polices en cours; la valeur des capitaux assurés s'élevait à 49 279 228 fr. Les polices se répartissaient comme suit d'après leur importance :

Polices de	{ moins de 1 000 fr.	2 206
	{ 1 000 à 2 000 fr.	5 471
	{ 2 000 à 3 000 fr.	4 997
	{ 3 000 à 4 000 fr.	4 215
	{ 4 000 fr. et au-dessus	3 169

Habitations à bon marché en Belgique. — La Caisse générale d'épargne et de retraite avait, au 31 décembre 1903, agréé 165 sociétés pour la construction de maisons ouvrières; elle leur avait avancé 28 052 924 fr. à 2,5 p. 100, 26 833 282 fr. à 3 p. 100 et 1 332 986 fr. à 3,25 p. 100.

Épargne scolaire. — Le rapport de la Caisse générale d'épargne et de retraite signale qu'au 31 décembre 1902 il existait 313 801 livrets, dont 161 140 au nom de garçons et 152 661 au nom de filles.

Application de la loi du 10 mai 1900 concernant les pensions de vieillesse. — Le nombre des Sociétés mutualistes qui affilient leurs membres à la Caisse de retraite s'est élevé à 4 924 au 31 décembre 1903 (soit une augmentation de 190(1) en 1903); le nombre des Sociétés scolaires effectuant à la Caisse de retraites des versements au nom de leurs membres était de 703 au 31 décembre 1903.

Le nombre des affiliations dues à la propagande est de 72 147; il montre le développement de l'esprit de prévoyance.

La loi du 10 mai 1900 a été modifiée par la loi du 20 août 1903 qui a augmenté les primes accordées à titre transitoire en vertu de l'article 8 de la loi de 1900.

COMPAGNIES FRANÇAISES D'ASSURANCES SUR LA VIE. — D'après le *Moniteur des assurances*, les opérations des Compagnies françaises d'assurances sur la vie sont, pour l'année 1903, définies par les chiffres suivants :

a) *Assurances.*

Capitaux en cours au 31 décembre 1903 (réassurances déduites)	3 593 075 122 ^f
(Soit une augmentation de 37 578 194 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Production totale de l'année 1903	369 822 760
Sinistres de l'année 1903	55 846 081
Capitaux exposés au risque de décès en 1903	3 296 863 294
(Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant l'année 1903 : 1,69 p. 100.)	

b) *Rentes viagères.*

Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1903	85 741 726 ^f
(Soit une augmentation de 2 799 245 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes différées de survie, etc., au 31 décembre 1903	4 669 556
(Soit une augmentation de 40 057 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes viagères immédiates éteintes en 1903	4 324 958
Chiffre moyen des rentes immédiates en cours en 1903	84 342 103
(Rapport, en 1903, des extinctions aux rentes en cours : 5,13 p. 100.)	
Rentes viagères immédiates constituées en 1903	7 124 203
(Soit une diminution de 259 882 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

c) *Réserves.*

Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 décembre 1903	2 166 939 956
(Soit une augmentation de 58 487 188 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

d) *Frais généraux et commissions.*

Frais généraux en 1903	12 601 409 ^f
(Soit une augmentation de 325 573 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Commissions en 1903	12 721 697
(Soit une augmentation de 337 629 fr par rapport à l'exercice précédent.)	

e) *Actif.*

Avoir au 31 décembre 1903.	2 531 198 364
(Soit une augmentation de 55 814 337 fr par rapport à l'exercice précédent.)	

Maurice BELLOM.

(1) Le nombre de sociétés nouvelles était en réalité supérieur à 190, une partie des sociétés visées en 1902 dans la statistique n'ayant pas effectué de versements en 1903.